

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'INFORMER

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il était normal qu'à cause de la conjoncture économique actuelle, surtout à Montréal, il y aurait une rivalité considérable pour l'obtention de ce contrat de la société Air Canada. En effet, au moins une quinzaine de candidats se sont présentés. Le conseil de direction de la société Air Canada, qui a juridiction en cette matière, a établi 14 critères pour juger de la valeur de ces offres. On a demandé au gouvernement si ces 14 critères suffisaient et j'ai répondu oui, au nom du gouvernement, et la décision doit être prise aujourd'hui. Dans ces 14 critères, celui du prix évidemment intervient. Je me suis renseigné suffisamment pour savoir qu'il n'y a pas un écart considérable entre le prix des diverses offres qui ont été présentées. Ces 10 millions de dollars sont une pure invention.

M. La Salle: Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Étant donné que, bien sûr, les journaux font grand état de cette offre qui nous paraît inacceptable, compte tenu de la situation économique particulièrement, le ministre serait-il en mesure de rendre publics les résultats de l'enquête qu'il a recommandée? De plus, étant donné les arguments qui pourraient inciter à accorder le marché à une société plus qu'à une autre, même si ce coût de 10 millions de dollars est faussé, le ministre pourrait-il rendre public un document qui permettrait de mieux saisir les raisons du choix de la Place Beaver Hall?

M. Pepin: Madame le Président, j'imagine que si le conseil d'administration de la société Air Canada prend la décision que mon honorable ami a indiquée, il va s'en expliquer complètement. J'imagine que ces gens vont émettre un communiqué cet après-midi expliquant pourquoi ils ont fait un tel choix. Alors si mon ami n'est pas satisfait des explications que la société Air Canada donnera, à ce moment-là, je verrai s'il y a lieu de les compléter.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PAIEMENT DU BLÉ D'AUTOMNE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture en l'absence du ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui se trouve à l'autre endroit en train d'expédier des documents de propagande libérale et des bandes dessinées comiques. Le ministre peut-il répondre à l'importante question pour les agriculteurs de savoir si la Commission canadienne du blé versera aux céréaliers de l'Ouest certaines sommes pour leur blé cet automne? Le ministre peut-il nous dire si ce paiement sera effectué avant la fin de l'année et nous indiquer l'importance de ce paiement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la réponse est non aux deux questions.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, nous avons reçu une réponse du même genre il y a trois semaines environ de la part du ministre, lorsqu'on lui a demandé, à la Chambre, où en était le Programme de stabilisation des grains de l'Ouest. Le ministre peut-il s'engager à se mettre en rapport avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé afin de déterminer s'il peut apporter des solutions aux agriculteurs de l'Ouest, en ce qui a trait aux paiements de la Commission canadienne du blé et à ceux au titre de la stabilisation des grains.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait pertinemment que des délais ont été fixés dans le cas de ces deux programmes. Tant que ces délais n'ont pas expiré, aucune décision ne sera prise. La Commission canadienne du blé prendra les décisions qui s'imposent en temps voulu. Les montants dépendront des ventes et d'autres facteurs du même genre et il n'ignore pas, s'il connaît la loi, quelle méthode est employée.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION AUX PRODUCTEURS DE LAIT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, aucun de nous n'ignore que l'hiver sera long et dur pour un million et demi de chômeurs, pour tous ceux qui reçoivent de l'assistance sociale, sans parler de ceux qui ne touchent aucune prestation pour s'acheter de quoi manger. Comment le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il justifier la décision de forcer les producteurs de lait, tels que Beckers, à supprimer leurs contenants d'une pinte et à augmenter le prix du lait de plus de 40c. par contenant, simplement pour réussir, en tant que gouvernement libéral, à obliger les Canadiens à utiliser le système métrique?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je soupçonne que l'affirmation de l'honorable député n'a pas plus de fondement que la pétition qu'il a déposée en cette Chambre, il y a déjà plusieurs semaines, laquelle, selon ses propres affirmations, comprenait 135,000 noms, pétition qu'il déposait ici au nom du journal *Toronto Sun*. Après vérification, on s'est rendu compte qu'il y avait environ au plus 75,000 noms, et qu'il y avait encore beaucoup moins d'adresses, et non seulement de cela mais, depuis que j'ai écrit à ces gens qui avaient signé cette supposée pétition, j'ai déjà reçu d'eux plusieurs réponses selon lesquelles ils disaient n'avoir jamais signé cette pétition, et qu'au contraire ils étaient en faveur de l'établissement du système métrique.

[Traduction]

M. Domm: Cela n'a absolument rien à voir avec les 135,000 signatures, et non 135 comme l'a dit l'interprète.